

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT R.R.1562.031

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les logements en sous-sol et les piscines.

Ce règlement est entré en vigueur le 14 mars 2017, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 21 mars 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate